



PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DANS LA FORÊT DE LA SEIGNEURIE DE LOTBINIÈRE



Juin 2021



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

Amis de la Forêt seigneuriale de Lotbinière

François Caron, Pierre Bluteau et Francine Lemay

Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)

Martin Paulette et Josée Breton

MRC de Lotbinière

Louis Cournoyer et Pablo M. Rousseau

Nature-Québec

Audrey-Jade Bérubé et Louis Bélanger

OBV du Chêne

Jean-Pierre Ducruc et Sylvie Leduc

Cartographie

MRC de Lotbinière

Louis Cournoyer

Référence

MRC de Lotbinière, CRECA, Amis de la Forêt seigneuriale de Lotbinière, OBV du Chêne et Nature Québec. 2021. Proposition de réserve de biodiversité dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière. 18 p.

Photo de couverture: Canards Illimités Canada

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	1
Faits saillants	2
Origine des aires protégées	3
Situation en Chaudière-Appalaches.....	3
Bref historique de la FSL.....	4
Occupation du territoire	5
Intérêt écologique : un milieu riche de sa diversité exceptionnelle	6
Proposition régionale : une réserve de biodiversité	7
<i>Comparaison de la proposition actuelle et celle de 2014.....</i>	<i>9</i>
<i>Impacts sur les activités actuelles et potentielles</i>	<i>9</i>
<i>Les objections qui pourraient se présenter.....</i>	<i>10</i>
Conclusion : cinq organisations, une proposition	11
Bibliographie	12
Annexe 1 Activités ou interventions dans une réserve de biodiversité.....	14

Résumé

La région de Chaudière-Appalaches est nettement déficitaire en termes d'aires protégées, particulièrement dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent où l'agriculture occupe la majorité du territoire. De plus, la croissance continue de la population et le développement industriel ajoutent une pression constante sur le territoire. Les forêts anciennes, autrefois abondantes, sont, à toute fin pratique, disparues.

La Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL) est un territoire public principalement utilisé par la foresterie et l'acériculture. Malgré la coupe forestière qui a affecté la majorité du territoire, on y trouve encore un corridor de haute valeur écologique (CHVE) le long de la rivière du Chêne et de ses principaux tributaires. Or, aucune mesure n'assure à l'heure actuelle la protection à long terme de ce précieux territoire pour la conservation de la biodiversité et le maintien de son potentiel récréotouristique.

Les organisations régionales concernées par cette situation font une proposition concertée pour y réclamer la désignation d'une aire protégée du type réserve de biodiversité qui, sans affecter significativement la possibilité forestière de la FSL, assurerait une protection à long terme de la faune, de la flore et des forêts anciennes exceptionnelles le long de ce corridor biologique.

Faits saillants

- La MRC de Lotbinière, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, Nature Québec, l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne et les Amis de la Forêt seigneuriale de Lotbinière se sont concertés pour proposer la création d'une aire protégée.
- Diverses études ont confirmé la très grande valeur écologique de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière, dont la plus récente date de 2019.
- La présence de deux espèces considérées comme menacées au Canada et vulnérables au Québec est confirmée : un poisson, le fouille-roche gris, et un reptile, la tortue des bois.
- La FSL possède encore la plus grande concentration de forêts anciennes, peu ou jamais exploitées, en Chaudière-Appalaches où se retrouvent encore des arbres de plus de 300 ans.
- La majeure partie d'un habitat de la tortue des bois, le seul répertorié en Chaudière-Appalaches, est incluse dans le projet.
- Les permis gaziers seront peu affectés par le projet puisque leur usage est limité par la présence de l'habitat de la tortue des bois.
- Le projet de réserve de biodiversité soutenu par les partenaires impliqués est de 11 km².
- Le projet :
 - vise la conservation de la biodiversité;
 - vise la pérennité des forêts anciennes très rares;
 - vise le maintien d'un corridor faunique et floristique performant;
 - vise le maintien du potentiel récréotouristique basé sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel;
 - limite la perte de possibilité forestière puisque soixante-dix (70) pourcent du territoire visé ne fait pas partie du territoire forestier exploité ou sous contrat d'approvisionnement;
 - limite l'impact au niveau de l'acériculture puisqu'aucune érablière exploitée ou potentielle n'est incluse dans la proposition d'aire protégée.

Origine des aires protégées

Il y a maintenant plus d'un demi-siècle, la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, tenue à Stockholm en 1972, donnait naissance au Programme des Nations unies pour l'environnement. En 1992, le sommet de la terre de RIO a lancé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; 168 pays, dont le Canada, ont signé la Déclaration sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts, de même que la Convention sur la diversité biologique. Présent lors de ce sommet, le Québec a fait sien et adopté les objectifs de cette convention, notamment en ce qui concerne l'atteinte des objectifs d'aires protégées.

Selon la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature, une aire protégée est « *un espace géographique, clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associées* ». Il existe plusieurs types d'aires protégées dont celle de la réserve de biodiversité qui est constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et plus spécialement de la représentativité des différentes provinces naturelles du Québec.

Les citoyens manifestent de plus en plus une sensibilité croissante envers la protection de l'environnement. Pour se conformer aux objectifs de protection en aires protégées, le Québec a atteint récemment son objectif intérimaire de protection de 17 % de son territoire terrestre et d'eau douce, en désignant de grandes aires protégées, principalement en milieu nordique. Or, il est largement admis que le besoin de protection doit s'appliquer dans une proportion similaire pour chacune des provinces naturelles, et de façon encore plus pressante, là où risque de disparaître le patrimoine écologique sous la pression du développement humain.

Situation en Chaudière-Appalaches

La région administrative de Chaudière-Appalaches chevauche deux provinces naturelles définies par le cadre écologique de référence du Québec, soit la province des Appalaches et celle des basses-terres du Saint-Laurent. La région compte 2,7 % d'aires protégées. Parmi celles-ci, seulement 1 % bénéficie d'une protection stricte. C'est le troisième pire bilan des régions du Québec. Aucune nouvelle aire protégée n'y a été ajoutée lors du dernier exercice gouvernemental de décembre 2020.

Les basses-terres du Saint-Laurent, recouvertes à la fin de l'époque quaternaire par la mer de Champlain, bénéficient de sols riches et d'une longue saison de croissance. Les forêts ont cédé la place à l'agriculture qui occupe maintenant plus de la moitié du territoire. On y retrouve également la majorité de la population du Québec, ce qui accentue la pression sur les milieux naturels. Le couvert forestier est très fragmenté et en très grande partie de propriété privée. L'exploitation de la ressource ligneuse est aujourd'hui une activité économique secondaire. Le besoin de protection y est particulièrement pressant puisque c'est aussi là que se concentrent les activités anthropiques qui portent atteinte à l'intégrité des écosystèmes. La FSL se trouve entièrement dans cette province naturelle.

Bref historique de la FSL

En 1672, la seigneurie de Lotbinière fut accordée à René-Louis Chartier de Lotbinière par l'intendant Jean-Talon et ratifiée l'année suivante par le roi Louis XIV. Elle est agrandie de 300 km² en 1693 en incluant l'ensemble de la forêt actuelle. Les descendants du seigneur en seront les propriétaires jusqu'en 1967.

En 1860, Henri-Gustave Joly de Lotbinière, quatrième premier ministre du Québec, hérite de la seigneurie de Lotbinière. Le développement de la forêt prend une nouvelle tournure. L'amour des arbres et la conservation des forêts vont guider toute sa vie. Il dénonce le pillage éhonté des terres publiques et rappelle sans cesse la nécessité de légiférer pour les générations futures. C'est un visionnaire qui gère sa forêt dans le sens du développement durable. Il est à l'origine du réseau des parcs québécois (1895) et de la fête des arbres en mai (1883). Il est considéré comme le père de l'arboriculture au Canada.

Alors qu'il préparait un plan d'aménagement et de développement pour sa forêt, le dernier propriétaire, monsieur Edmond Joly de Lotbinière, était en voie de vendre la FSL au gouvernement fédéral après avoir élaboré un projet de forêt expérimentale. En 1967, le gouvernement du Québec prend alors la décision de l'exproprier, prétendant « *qu'il constitue un obstacle sérieux aux progrès agricoles et industriels de cette région* ». Elle devient « terre publique », sans vocation particulière, pendant quelques années. Dix ans après l'expropriation, l'exploitation forestière y débutait modestement puis s'accroît considérablement au cours des années suivantes (Figure 1).

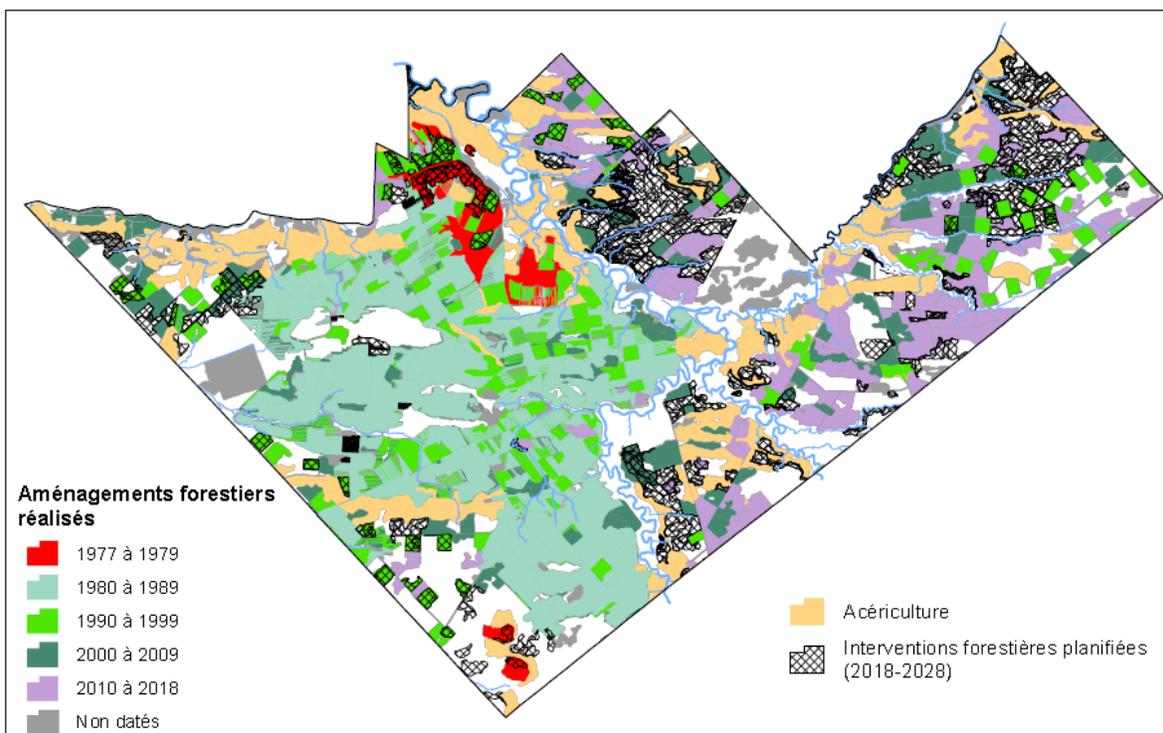


Figure 1. Acériculture, aménagements forestiers réalisés depuis 1977 et interventions forestières planifiées (2018-2028)

Occupation du territoire

La FSL occupe maintenant une superficie de 163 km², soit près de 10 % de la MRC de Lotbinière, sur le territoire des municipalités de Leclercville, Val-Alain, Saint-Janvier-de-Joly et Saint-Édouard-de-Lotbinière (Figure 2). La plus grande partie est destinée à l'exploitation forestière, soit 116 km² ou 71 % du territoire, et l'acériculture compte une quarantaine d'exploitations sous bail, soit 21 km² ou 14 % de la FSL. Dans les territoires avec un statut de protection qui interdit l'exploitation forestière, on retrouve la réserve écologique Lionel-Cinq-Mars (4,1 km² pour 2,5 %), deux refuges biologiques (2,1 km² pour 1,3 %), deux projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels (0,6 km² pour 0,4 %), trois milieux humides d'intérêts (2,6 km² pour 1,6 %) et un habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable de 6,4 ha (non cartographié).

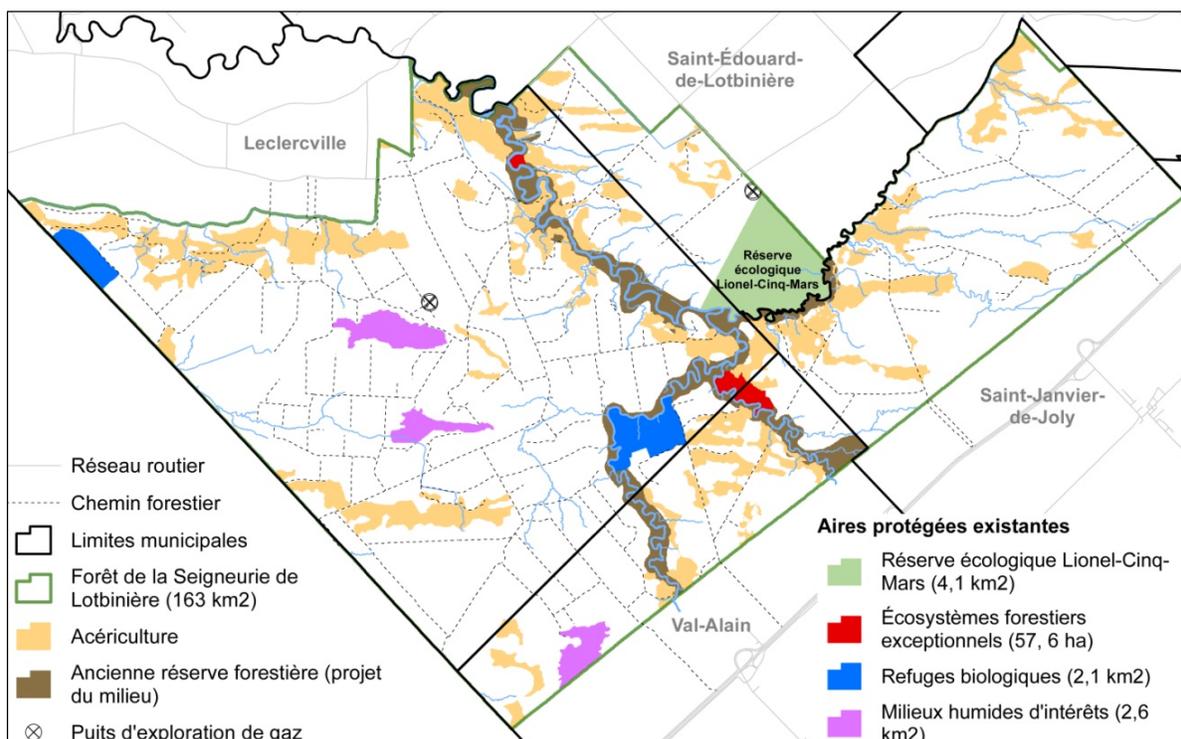


Figure 2. Occupation territoire et aires protégées

Quatre puits d'exploration de gaz de schiste ont fait leur apparition à l'extérieur du projet proposé au cours de la dernière décennie; ils ne sont plus en opération. Les rives des rivières du Chêne, Henri et Huron ont longtemps bénéficié du statut de réserve forestière. Avec ce statut, le territoire était exclu de la possibilité forestière. Cette protection lui a toutefois été retirée récemment et remplacée par un statut de protection administratif temporaire et identifié sous le vocable de « projet du milieu ».

Au niveau récréotouristique, le territoire est aussi utilisé librement pour le piégeage, la chasse (orignal, cerf de virginie, petit gibier) et la pêche. Il s'agit d'un territoire important pour la pratique de la motoneige, du quad ainsi que de la raquette, de la marche et de l'ornithologie, ces trois dernières activités étant en nette croissance. Également, le 121e groupe Scouts Saint-Étienne y exploite la base de plein air La Badoche (Figure 3).

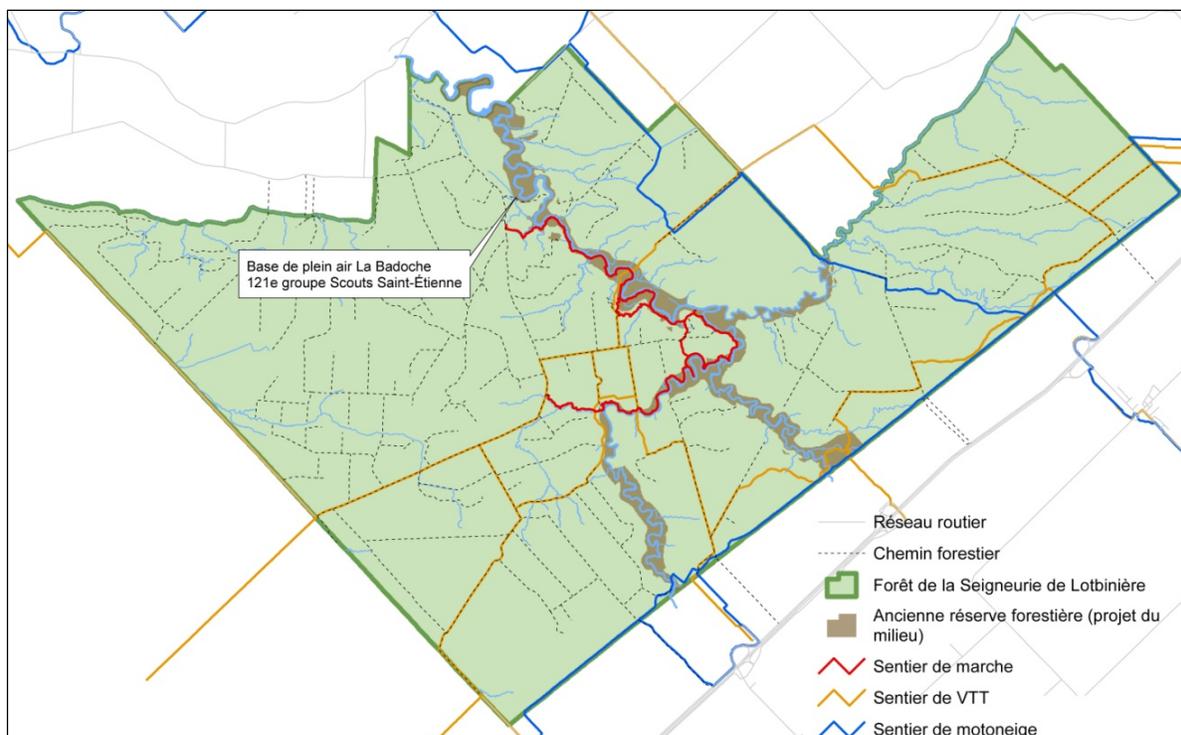


Figure 3. Base de plein air et sentiers récréatifs

Intérêt écologique : un milieu riche de sa diversité exceptionnelle

Le milieu forestier de la région a été considérablement modifié depuis deux siècles. La FSL occupe toutefois une place unique dans l'ensemble de la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent. Elle est, avec ses 163 km², la seule forêt de plus de 50 km².

Pour mieux saisir la richesse de cette forêt, certaines études y ont eu lieu depuis une dizaine d'années. On y rencontre la plus grande concentration de vieilles forêts, peu ou jamais exploitées de toute la région, où se retrouvent encore des pruches de plus de 300 ans, particulièrement près des rivières où l'escarpement abrupt et la fragilité des sols a préservé ces secteurs de l'exploitation forestière. On y trouve les dernières prucheraies anciennes et les dernières vieilles érablières à tilleul en milieu riverain non exploité, ainsi que les dernières vieilles frênaies et ormaies connues de la région. On y a aussi trouvé plusieurs chênes et tilleuls au moins bicentennaires et des noyers cendrés.

Les mammifères typiques des grandes forêts, orignal, cerf de Virginie, ours, lièvre et bien d'autres, s'y retrouvent en bon nombre. Les castors, loutres, rats musqués et visons y trouvent des habitats favorables le long des cours d'eau. Le lynx du Canada est aussi présent dans la FSL.

L'observation des oiseaux attire de plus en plus de visiteurs. Les ornithologues y ont recensé pas moins de 142 espèces au cours des dernières années alors que les inventaires restent à compléter.

La faune associée aux rivières est d'intérêt particulier. Une étude réalisée en 2018 a révélé la présence d'une quarantaine d'espèces de poissons, les plus connus étant sans aucun doute l'achigan à petite bouche et l'omble de fontaine (truite mouchetée), dont la survie est fortement

liée à une eau fraîche et de bonne qualité. En dehors de la FSL, ces deux espèces sont assez rares en Lotbinière.

Deux espèces considérées comme menacées au Canada et vulnérables au Québec, sont étroitement liées à la rivière du Chêne et ses tributaires, soit un poisson, le fouille-roche gris, et un reptile, la tortue des bois, dont une partie seulement de l'habitat de reproduction est protégé.

L'OBV de la zone du Chêne avec les Amis de la Forêt seigneuriale organisent régulièrement des bioblitz portant sur les oiseaux, les amphibiens, la flore printanière et les champignons d'automne de la FSL. Deux espèces de champignons, jusqu'ici inconnues au Québec, ont même pu être identifiées lors de ces excursions.

Pas étonnant que diverses études réalisées sur l'ensemble des basses-terres du Saint-Laurent aient confirmé la très grande valeur écologique de la FSL au fil du temps, dont la plus récente réalisée par un groupe d'experts a été publiée dans Le Naturaliste Canadien en 2020.

Il n'y a plus aucun doute : la FSL est une forêt unique dont la grande valeur écologique n'est plus à démontrer. Elle fait partie à la fois de notre patrimoine historique, faunique et forestier régional. Ce riche patrimoine se doit d'être conservé dans le meilleur état possible pour être éventuellement légué aux générations à venir.

Proposition régionale : une réserve de biodiversité

L'aire protégée proposée serait une réserve de biodiversité¹ d'une superficie de 11 km² entièrement dans la FSL, ayant une forme assez particulière. Au lieu de se présenter sous un bloc de formes plus ou moins régulières comme on le voit souvent, elle adopte le contour des vallées encaissées de la rivière du Chêne et de ses principaux tributaires jusqu'à 5 mètres au-dessus de la rupture de pente. Seules quelques érablières actuellement en exploitation en sont retirées (Figure 4). Ce couloir riche de sa diversité répond à la fois aux impératifs de conservation en excluant l'exploitation forestière sans nuire toutefois à la pratique et au développement des activités récréotouristiques. Les vallées riveraines présentent des talus abrupts composés de sols très fragiles à l'érosion qui ne supporteraient aucun chemin sans graves dommages. Des milieux humides de haute valeur écologique se trouvent à proximité immédiate de ce corridor. Très peu de tout cela est actuellement protégé. L'annexe 1 présente des exemples d'activités et d'interventions interdites ou permises dans une réserve de biodiversité.

¹ Les réserves de biodiversité sont créées par le gouvernement du Québec. Se sont des aires protégées qui vise la protection de milieux naturels et de la biodiversité (faune et flore) qu'ils abritent. Lors de la constitution de ces aires protégées, le MDDELCC doit être à l'écoute des besoins des acteurs régionaux et il cherche à répondre le plus possible aux aspirations des populations locales. (Source: MELCC).

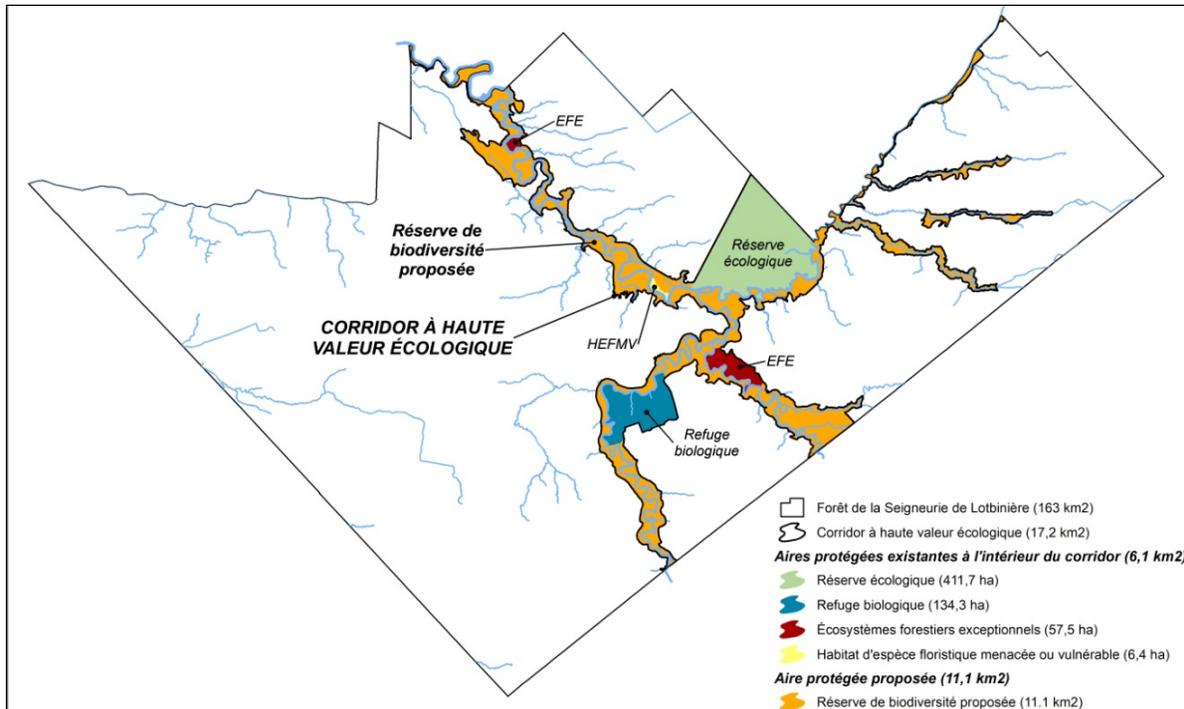


Figure 4. Corridor à haute valeur écologique et proposition régionale de réserve de biodiversité

La forêt de ce corridor ressemble presque en tous points à la forêt préindustrielle, tant en composition qu'en âge. Elle inclut la presque totalité des dernières forêts anciennes identifiées à ce jour dans la FSL comme témoins écologiques, c'est-à-dire des forêts peu ou pas touchées par l'activité humaine; il se pourrait toutefois que d'autres inventaires puissent révéler la présence de forêts anciennes ayant échappé aux inventaires.

Les deux espèces fauniques en péril, le fouille roche gris ainsi que l'habitat de reproduction de la tortue des bois, bénéficieraient grandement de cette protection. Les inventaires de petits mammifères, des reptiles, des amphibiens et de la flore sont incomplets pour l'instant, mais on sait toutefois que lorsque l'habitat est protégé de perturbations majeures, les corridors fauniques et floristiques de cette nature sont propices à favoriser le maintien d'une grande diversité d'espèces.

L'impact de cette proposition sur la récolte forestière serait minime et moindre que la dernière proposition de 22 km² du MELCC qui n'a pas reçu l'aval du gouvernement (Figure 5). En effet, 70 % du territoire visé par la proposition régionale actuelle ne fait pas partie du territoire forestier exploité, sous contrat d'approvisionnement. Au niveau de l'acériculture, l'impact sera presque nul puisque aucune érablière exploitée ou potentielle n'est incluse dans la proposition d'aire protégée.

Comparaison de la proposition actuelle et celle de 2014

Type de territoires	Proposition actuelle d'aire protégée (ha)	Réserve de biodiversité MELCC 2014 (ha)
Ancienne réserve forestière, improductif, eau, etc.	752	721
EFE (projet)	0	58
Refuge biologique	0	134
HEFMV (floristique)	0	6
Territoire forestier	358	1 270
Total	1 109	2 189

*Ces superficies ne tiennent pas compte des contraintes à l'aménagement forestier comme les pentes, les cours d'eau, les bandes de protection riveraines, les marécages protégés, etc.

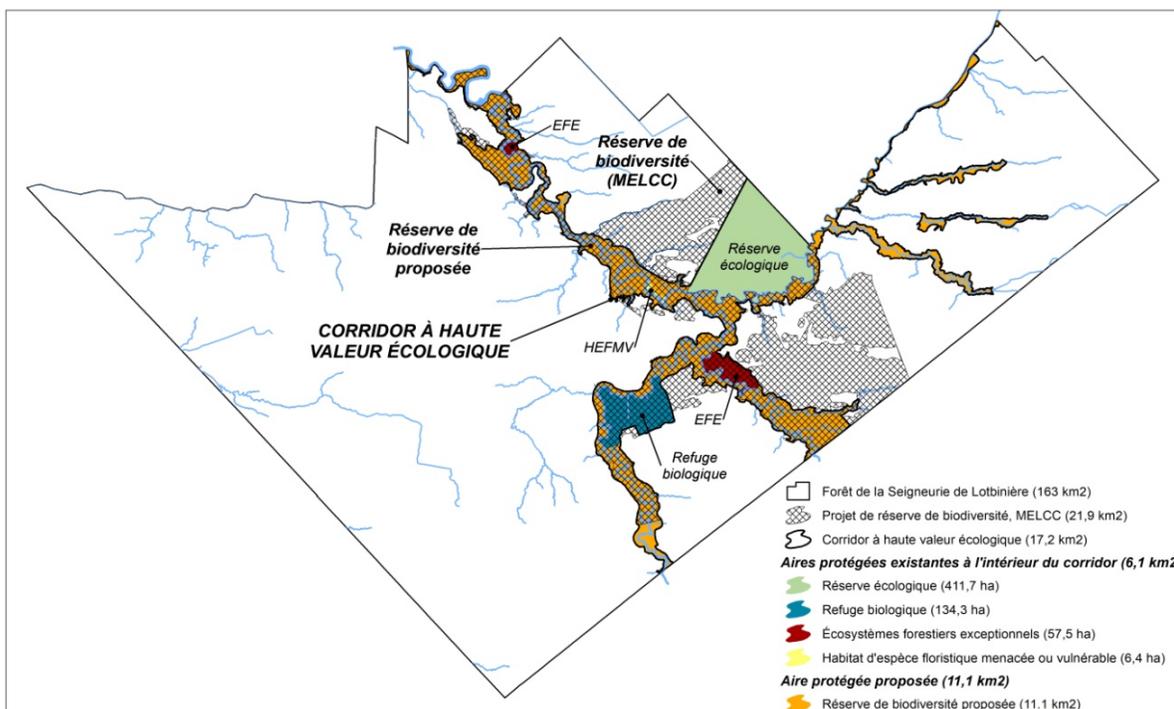


Figure 5. Proposition de réserve de biodiversité du MELCC (2014) et proposition des organismes du milieu de Lotbinière (2021)

Le projet déposé a fait l'objet d'une concertation régionale et répond aux objectifs de conservation du gouvernement dans les basses-terres du Saint-Laurent. Étant entièrement sur terre publique, il n'entraîne aucun déboursé monétaire pour sa réalisation.

Impacts sur les activités actuelles et potentielles

Force est de constater que l'aire protégée proposée couvre un territoire peu exploitable industriellement, à cause des nombreuses contraintes : milieux humides, habitats fauniques et floristiques protégés, fragilité des sols, milieux riverains, pentes fortes, marécages protégés, territoires hors contrats d'approvisionnement, etc.

Par contre, le statut de réserve de biodiversité s'accommode bien d'activités récréotouristiques qui pourraient se poursuivre, comme la randonnée pédestre, l'observation de la faune, la récolte de

produits forestiers non-ligneux, la chasse et la pêche. L'ensemble du territoire pourrait donc poursuivre son développement sans contrainte pour le bénéfice des citoyens.

Les objections qui pourraient se présenter

Le MFFP s'est opposé à la proposition de 2014 à cause d'une perte « importante » de possibilité forestière. La proposition actuelle couvre moins de 7 % de la FSL dont une bonne partie est de toute façon déjà protégée ou inexploitable. Sur les 11 km² du projet, à peine plus de 3 km² seraient retranchés aux 116 km² de la forêt sous aménagement forestier. La perte véritable est donc minime en matière de possibilité forestière.

Certains acériculteurs pourraient manifester un désaccord sur la protection d'érablières anciennes visées par notre proposition. On calcule qu'environ 1 % d'érablières, conformes aux normes et non exploitées, sont incluses dans la proposition actuelle d'aire protégée.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles s'est opposé à la proposition de 2014 à cause de la présence de deux permis d'exploration gazière. Ces baux ne couvrent pas les aires protégées désignées et sont soumis à des restrictions dans les habitats fauniques d'espèces menacées comme c'est le cas ici pour la tortue des bois. Ils ont une durée de cinq ans et peuvent ne pas être renouvelés dans les projets d'aires protégées.

Conclusion : cinq organisations, une proposition

La MRC de Lotbinière, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, Nature Québec, l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne et les Amis de la Forêt seigneuriale de Lotbinière se sont concertés pour proposer la création de cette aire protégée.

Nos cinq organisations, grandement préoccupées par l'absence de conservation des forêts anciennes et d'un couloir écologique de grande valeur le long de la rivière du Chêne, unissent maintenant leurs voix pour demander de façon urgente la création d'une réserve de biodiversité dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière.

Avec cet ajout de 11 km² d'aire protégée au cœur de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière, c'est tout un corridor à haute valeur écologique de 17 km² qui sera ainsi protégé. C'est l'interconnexion des milieux naturels de la réserve écologique Lionel-Cinq-Mars, de deux écosystèmes forestiers exceptionnels, d'un refuge biologique et d'un habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable qui sera assurée.

L'heure est venue d'assurer à long terme la conservation de ce magnifique patrimoine historique, faunique, floristique et forestier pour éviter qu'il ne disparaisse à tout jamais. Cette réserve de biodiversité pourra être mise en valeur au profit de nos concitoyens dès maintenant et profitera aux générations qui nous suivront et seront reconnaissantes envers celles et ceux qui ont su protéger au bon moment ce joyau de notre région.

Bibliographie

Arseneault D., A. de Römer, et S. Dupuis. 2013. Reconstitution de la composition de la forêt préindustrielle de l'ouest de la Chaudière-Appalaches. Université de Rimouski. 15 p.

OBV de la zone du Chêne et MRC de Lotbinière : Thérout M-E. Boisvert, MA. et Cournoyer, L. 2018. Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches. Volet 1 : Cartographie et analyse des milieux riverains d'intérêts dans les unités d'aménagement forestier de Chaudière-Appalaches. 31 p. plus annexes.

OBV de la zone du Chêne et MRC de Lotbinière : Thérout ME, Boisvert, MA. et Cournoyer, L. 2018. Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches. Volet 1 : Cartographie et analyse des milieux riverains d'intérêts dans les unités d'aménagement forestier de Chaudière-Appalaches. Rapport méthodologique. 23 p. plus annexes.

OBV de la zone du Chêne. Boisvert, MA., ME Thérout et L. Cournoyer. 2018. Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches. Volet 2 : Recherche d'étangs vernaux et d'étangs permanents isolés dans la seigneurie Joly à l'aide d'un modèle numérique de terrain à haute résolution et validation de la méthode par inventaire terrain. . 15p. plus annexes.

Bureau d'écologie appliquée (BEA). Lachance, A. 2018. Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches. Volet 4 : Inventaire des éléments rares, menacés et exceptionnel dans la réserve forestière de la rivière du Chêne. Volet 4b : Identification des espèces floristiques, menacées, vulnérables et peu courantes. 33 p. plus annexes.

Conférence régionale des Élus de Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA). Garneau, V. 2015. Avis régional concernant l'identification des réserves de biodiversité sur le territoire public de la région de la Chaudière-Appalaches. 21 p. plus annexes.

[Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches \(CRECA\), 2012. Proposition pour la création d'aires protégées en Chaudière-Appalaches, déposées à la Conférence régionale des élu\(e\)s de la Chaudière-Appalaches](#) dans le cadre de l'appel de propositions pour l'identification d'aires protégées en Chaudière-Appalaches. 27 p.

[Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches \(CRECA\). Paulette, M. 2015. Validation des écosystèmes forestiers anciens en Chaudière-Appalaches, rapport d'inventaire. 37 p. + annexes.](#)

[Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches \(CRECA\). Paulette, M. 2015. Plan de conservation des écosystèmes forestiers anciens en Chaudière-Appalaches. 31 p. + annexes.](#)

[Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches \(CRECA\). Paulette, M. 2016. Description des forêts anciennes de Chaudière-Appalaches: Secteur de la Seigneurie Joly de Lotbinière, Lévis \(Québec\). 16 p.](#)

[Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches \(CRECA\). Paulette, M. Houle, N. Cournoyer, L. 2018. Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches. Volet 3 : Vérification des types écologiques de certains marécages arborés et milieux riverains dans la seigneurie Joly de Lotbinière. 19 p. plus annexes.](#)

[Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches \(CRECA\). Paulette, M. 2018. Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches. Volet4 : Inventaire des éléments rares, menacés et exceptionnel dans la réserve forestière de la rivière du Chêne. Volet 4b : Inventaire de peuplements peu communs. 43p.](#)

Ducruc, J.-P., F. Poisson, V. Gerardin, G. Domon, J. Ruiz et J. E. Medina Mena, 2019. Le cadre écologique de référence du Québec : perspectives historiques, concepts et applications. Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 179 p. Disponible en ligne

à : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/rapports/cadre-eco-ref-perspective-historique-concepts-applications.pdf>.

E bird : liste d'observation d'oiseaux dans la seigneurie de Lotbinière :

<https://ebird.org/qc/hotspot/L4713818?yr=all&m=>

Gratton, L. 2010. Plan de conservation pour l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain. La Société canadienne pour la conservation de la nature, région du Québec, Montréal, Québec, 150 p. Disponible en ligne à : http://support.natureconservancy.ca/pdf/blueprints/St_Lawrence_Lowland_fr.pdf.

Gratton, L. et P. Desautels, 2011. Milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité dans la région de Chaudière-Appalaches. Conservation de la Nature du Canada, région du Québec, 53 p.

Grenon, F. 2013. Inventaire des témoins écologiques de la région de Chaudière-Appalaches. Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy Inc. (CERFO). Rapport 2013-12. 32 p. + 1 annexe.

Jobin, B., L. Gratton, M.-J. Côté, O. Pfister, D. Lachance, M. Mingelbier, D. Blais, A. Blais et D. Leclair. 2019. Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent - Rapport méthodologique version 2, incluant la région de l'Outaouais. Environnement et Changement climatique Canada, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Plan d'action Saint-Laurent, Québec, 170 p. Résumé dans [Le Naturaliste Canadien](#) : 2020, Vol 144, pp. 47.

MELCC, 2010. Portrait du réseau d'aires protégées au Québec, période 2002-2009. Brassard, F. et al. 229 p.

MELCC, réserve de biodiversité : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/index.htm>

MELCC, Carte des aires protégées :

https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires-carte.pdf

MELCC, 2011. Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, Québec, Gouvernement du Québec, 41 p.

MFFP. Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier. En ligne.

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/objectifs-de-protection-et-de-mise-en-valeur-des-ressources-du-milieu-forestier/>

[MFFP. 2014. Évaluation des impacts sur les attributions forestières et les conséquences économiques découlant des zones d'études proposés par le comité CRÉ-12 aires protégées, dans la région de la Chaudière-Appalaches. 2p.](#)

MFFP. 2018. PRDIRT de l'unité d'aménagement 3451. 2018-2023. [En ligne].

<https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/regions/pafi/Chaudiere-Appalaches/034-51.pdf>

MRC de Lotbinière. Cournoyer, L. 2018. Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches. Production de données complémentaires comme apport aux différents volets du projet liés à la seigneurie Joly. 27 p.

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Chaudière-Appalaches (TGIRT). 2017. Proposition du comité sur les enjeux écologiques relativement à la conservation des vieux témoins écologiques en Chaudière-Appalaches. 4 p.

UICN, 1994. Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation. 102 p.

Annexe 1 Activités ou interventions dans une réserve de biodiversité

Exemples d'activités ou interventions interdites

- Exploitation minière, gazière ou pétrolière;
- Activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière et activités de recherche de saumure ou de réservoir souterrain, de prospection, de fouille ou de sondage;
- Aménagement forestier (commercial, industriel) incluant la récolte de bois après feu, épidémie ou chablis;
- Exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- Utilisation d'engrais ou de fertilisant;
- Ensemencement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau aux fins d'aquaculture ou de pêche commerciale;
- Cueillette de produits forestiers non ligneux en utilisant des moyens mécaniques;
- Exploitation d'une sablière ou d'une gravière.

Exemples d'activités ou interventions nécessitant une autorisation

- Évènement de plus de quinze personnes et lié à la nature (ex. : inventaire botanique, ornithologie);
- Construction de bâtiments à des fins éducatives, récréatives ou touristiques (ex. : centre d'interprétation);
- Aménagement d'un camping rustique, d'un camping semi-aménagé ou d'un camping aménagé;
- Démantèlement d'un barrage de castor (seulement s'il affecte ou s'il est susceptible d'affecter une infrastructure);
- Aménagement de sentiers liés à des activités éducatives ou d'interprétation;
- Aménagement de toute infrastructure récréative, tels les sentiers, belvédères, refuges, panneaux, ponceaux, traverse, table à pique-nique, etc., liée à une activité récréative sans prélèvement (ex. : randonnée pédestre, équestre ou en traîneau à chiens, ski de fond, raquette, vélo, escalade, canot-camping, kayak, etc.);
- Activités de recherche (archéologique, floristique, faunique, etc.) nécessitant des prélèvements ou un travail du sol de faible envergure;
- Aménagement forestier à des fins de maintien de la biodiversité (ex. : rétablissement du caribou forestier).

Exemples d'activités ou interventions permises sans autorisation

- Accès au territoire et libre circulation pour toute activité permise (pédestre, ski de fond, raquette, escalade, observation de la nature, camping autonome, chasse, pêche, piégeage) lorsque aucune signalisation ne l'interdit;
- Présence d'animaux domestiques;
- Cueillette de produits forestiers non ligneux à des fins domestiques sans moyen mécanique;
- Entretien et réparation de toute infrastructure existante dont la présence est déjà permise;
- Reconstruction, sur un même emplacement, d'un bâtiment existant;
- Intervention d'urgence pour sauver des vies ou des infrastructures (doit obligatoirement informer le MELCC, suite à l'intervention).

Source: MELCC, 2011.